

29 HAUSSMANN SELECTION FRANCE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31/12/2024

SG 29 HAUSSMANN

Sommaire

Informations concernant les placements et la gestion	4
Rapport d'activité	11
Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés	14
Rapport du commissaire aux comptes	15
<u>COMPTES ANNUELS</u>	
Bilan	19
Actif	19
Passif	20
Compte de résultat	21
<u>ANNEXE</u>	
Stratégie et profil de gestion	24
Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices	25
Règles & méthodes comptables	27
Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	29
Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice	30
Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions	31
Expositions directes et indirectes sur les différents marchés	32
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	32
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition	32
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)	33
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité	34
Exposition directe sur le marché des devises	35
Exposition directe aux marchés de crédit	36
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie	37
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion	38
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	39
Créances et dettes - ventilation par nature	39
Frais de gestion, autres frais et charges	40
Engagements reçus et donnés	41
Acquisitions temporaires	41
Instruments d'entités liées	42
Détermination et ventilation des sommes distribuables	43
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	43
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	45
Inventaire des actifs et passifs	47
Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)	50

Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part)	52
Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part)	53
Synthèse de l'inventaire	54
Comptes annuels au 29/12/2023	55
Informations SFDR	81

Commercialisateur	GROUPE SOCIETE GENERALE 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
Société de gestion	SG 29 HAUSSMANN 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
Dépositaire et Conservateur	SOCIETE GENERALE SA 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
Centralisateur	SOCIETE GENERALE 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes.
Commissaire aux comptes	ERNST & YOUNG ET AUTRES Tour First - TSA 14444 - 92037 Paris la Défense. Représenté par Monsieur David Koestner

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Parts D :

Revenu net : Distribution avec possibilité d'acomptes

Plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Parts C :

Revenu net : Capitalisation

Plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Part I :

Revenu net : Capitalisation

Plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Garantie :

Néant.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du FCP est d'optimiser sa performance, sur la durée de placement recommandée de cinq ans, par un placement à dominante actions, investi principalement en actions françaises.

Les décisions d'investissement intègrent à la fois des critères financiers et extra-financiers. La prise en compte des critères de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance de l'entreprise (ESG) dans la sélection de titres vise à évaluer la capacité des entreprises à transformer les enjeux du développement durable en vecteurs de performance.

Indicateur de référence :

L'objectif de gestion n'est pas exprimé en fonction d'un indicateur de référence. Toutefois, à titre d'information, la performance du FCP pourra être comparée a posteriori à l'indice CAC 40 net total return. Le ticker Bloomberg est le NCAC Index.

En euro, sur la base des cours de clôture, les indices actions étant calculés dividendes nets réinvestis.

L'indice CAC 40 reflète la performance des 40 plus grandes sociétés cotées listées sur Euronext Paris. C'est le principal indice boursier de la place de Paris. Son calcul est basé sur le flottant des sociétés.

Stratégie d'investissement :

L'univers d'investissement est constitué principalement des sociétés françaises composant l'indice CAC All Tradable. Le processus d'investissement intègre à la fois une approche « top down » concernant les choix sectoriels, les choix en termes de capitalisation et les thématiques à privilégier et une approche « bottom up » pour la sélection des valeurs en portefeuille.

Le FCP est géré selon une approche de sélection de titres « fondamentale » pour laquelle l'analyse des sociétés est au cœur du processus de gestion.

Le gérant procède à une analyse fondamentale des valeurs en prenant en compte les critères traditionnels de valorisations des entreprises. Le gérant porte une attention particulière à la qualité des entreprises et plus particulièrement aux critères de gouvernance, le « pricing power » ou le pouvoir de fixation des prix, les aspects spéculatifs tout en identifiant les risques associés.

Le gérant contrôle et met en œuvre la répartition entre les deux classes d'actifs principales actions et produits de taux dans le FCP. Cette répartition est décidée selon les recommandations du processus d'investissement de SG 29 Haussmann, et adaptée aux contraintes spécifiques du FCP en fonction des évolutions de marché et des anticipations du gérant.

Les investissements sur les marchés actions et de taux pourront se faire en direct ou par le biais d'OPC (ou de fonds d'investissement étrangers) et d'instruments dérivés listés simples et complexes.

L'exposition aux marchés actions pourra être réalisée au travers d'actions (ou d'autres titres de capital) de toutes capitalisations, secteurs ou zones géographiques. L'exposition aux marchés actions pourra également être effectuée par le biais d'OPC ou de fonds d'investissement étrangers de type « Actions », sélectionnés en fonction de l'allocation sectorielle, thématique et géographique décidée par le gérant.

L'exposition aux marchés actions pourra varier entre 60% et 100% maximum de l'actif net par le biais d'investissements en titres directs et/ou via des OPC (ou de fonds d'investissement étrangers) et instruments dérivés listés simples et complexes.

La stratégie d'investissement de l'univers « taux » s'appuie sur une analyse des évolutions de taux d'intérêt des marchés obligataires et de la courbe des taux. La sensibilité pourra varier en fonction des scénarios de taux retenus. Ces prises de positions se font principalement sur le marché de la zone Euro mais pourront inclure des prises de positions sur les autres grands marchés de taux mondiaux (y compris les pays émergents à hauteur de 10% maximum de l'actif net).

Le FCP peut être exposé sur tous types d'obligations ou tous titres de créances négociables y compris d'obligations convertibles, d'obligations indexées, de toutes durations, maturités et zones géographiques confondues. La répartition dette privée/dette publique n'est pas limitée et peut évoluer dans le temps. La société de gestion ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit approfondie (pour un univers de titres de catégorie High Yield ou dits à caractère spéculatif) et les procédures nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver. Le gérant appuiera sa décision de conserver ou non les titres dégradés sur la base des différentes sources d'analyses précédemment décrites.

L'exposition aux marchés de taux pourra également être effectuée par le biais d'OPC ou de fonds d'investissement étrangers de type « Obligataires », sélectionnés dans un univers d'investissement autorisé, selon la durée et la zone géographique décidée par le gérant.

L'exposition aux marchés de taux pourra varier entre 0% et 24% maximum de l'actif net par le biais d'investissements en titres directs et/ou via des OPC (ou de fonds d'investissement étrangers) et instruments dérivés listés simples et complexes.

L'exposition aux marchés émergents pourra varier entre 0% et 10% maximum de l'actif net par le biais d'investissements en titres directs et/ou via des OPC (ou de fonds d'investissement étrangers) et instruments dérivés listés simples.

Les titres non libellés en euro pourront faire éventuellement l'objet d'une couverture de change, le FCP pourra être exposé au risque de change hors zone euro à hauteur de 20% maximum de l'actif net

Le gérant pourra utiliser des instruments dérivés négociés sur les marchés financiers réglementés, organisés ou de gré à gré sans rechercher de surexposition ou sous-exposition du portefeuille.

Les titres intégrant des dérivés seront utilisés dans le cadre de la mise en place d'une stratégie d'arbitrage sans rechercher de surexposition ou sous-exposition aux marchés. Ils permettront également, le cas échéant, d'exposer ou de couvrir le portefeuille.

Le FCP aura également recours aux produits structurés, intégrant des dérivés actions, taux, crédit et change. La stratégie d'investissement du produit structuré consiste à combiner l'analyse qualitative et l'analyse des paramètres de marché. L'analyse qualitative vise à sélectionner un marché, une zone géographique ou une valeur particulière, puis à déterminer plusieurs scénarios probables d'évolution. L'analyse des paramètres de marché comme la volatilité, le niveau des taux d'intérêts ou le flux des dividendes, permet de déterminer les structures de produit les plus adéquates pour optimiser les anticipations du gérant au regard des scénarios établis. Les actions sont la principale classe d'actifs utilisée comme sous-jacent aux produits structurés. L'univers d'investissement est centré sur les composantes des grands indices européens, la sélection de paniers actions, ou des valeurs parmi les grandes capitalisations mondiales. A titre accessoire, le FCP peut également sélectionner d'autres classes d'actifs (taux, crédits, devises, alternatifs) comme sous-jacents aux produits structurés.

Addendum integration des criteres extra-financiers :

La sélection des valeurs (présentée dans la stratégie d'investissement) conjugue recherche de performance financière et prise en compte des enjeux de développement durable.

SG 29 Haussmann a retenu une approche extra-financière associant exclusions sectorielles et intégration de critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

Dans le cas de la gestion du FCP, l'univers d'investissement de départ est centré autour des valeurs françaises composant l'indice CAC All Tradable, auquel sont appliqués les différents critères extra-financiers présentés ci-dessous.

a) Exclusions sectorielles :

En cohérence avec la politique sectorielle du Groupe Société Générale, le FCP exclut de son univers d'investissement les entreprises liées aux secteurs suivants (à partir de certains seuils) : Armements prohibés ou controversés au sens des convention d'Ottawa (1999) et d'Oslo (2008), Charbon thermique, Pétrole et gaz, Tabac et Huile de Palme.

En outre, les sociétés qui contreviennent directement ou indirectement à l'un ou plusieurs des 10 grands principes du Pacte Mondial des Nations Unies sont également exclues de l'univers d'investissement du FCP.

Le détail de la politique d'exclusions sectorielles et normatives est disponible sur le site internet de la Société de Gestion :

https://sg29haussmann.societegenerale.fr/fileadmin/user_upload/SG29H/pdf/Inventaire_29H/Politique_d_exclusion_SG29_VF_FRA_1223.pdf

b) Intégration ESG:

Sur la base de l'univers filtré des exclusions, le gérant sélectionne les titres en combinant l'approche « Best-in-Class » (sélection des entreprises les mieux notées au sein de leur secteur), et l'approche « Best-Effort » (sélection d'entreprises dont les pratiques et performances ESG s'améliorent dans le temps).

Pour chaque entreprise, nous nous basons principalement sur la méthodologie ESG MSCI, visant à évaluer les principaux facteurs clés sur chacun des piliers ESG.

L'analyse de chaque pilier ESG repose sur la prise en compte de différents critères :

- Environnement : politique environnementale, émissions carbone, politique en matière de déchet...
- Social : caractéristiques et politique sociale et conditions de travail (turnover, création nette d'emploi, développement des compétences...)
- Gouvernance : éthique des affaires (lutte anti-corruption...), composition et fonctionnement des instances de gouvernance (indépendance des CA...), rémunération des dirigeants et administrateurs, politique RSE...
- Parties Prenantes Externes : relations avec les fournisseurs (pratiques d'achat...), relations avec les clients et la société civile (cybersécurité, gestion de la qualité, produits et solutions à valeur ajoutée environnementale ou sociale...)

Chaque enjeu est analysé en fonction des risques qu'ils représentent pour l'activité de l'entreprise mais également les opportunités de développement que leur prise en compte peut apporter.

Dans le cadre de sa politique d'investissement, le FCP vise une note ESG moyenne du portefeuille supérieur à la note ESG de l'univers d'investissement, avec un taux de couverture minimum de 90%.

Enfin, au regard de la politique d'investissement ISR de la Société de Gestion, sont exclues de l'univers d'investissement les entreprises réalisant plus de 15% de leur chiffre d'affaires dans le ou les activités suivantes:

- Défense et armes
- Jeux d'argent
- OGM
- Contenu pour adultes.

Au-delà de l'intégration des notes attribuées par MSCI, le gérant a accès à la recherche extra-financière des brokers. Ils élargissent leurs sources d'information en s'appuyant sur des publications spécialisées (rapports publics, rapports de responsabilité sociale et environnementale...), et sur leurs rencontres avec les entreprises.

En cas de dégradation d'un titre en portefeuille sous les seuils retenus dans la définition de l'univers d'investissement (i.e. une note ESG MSCI strictement inférieure à 15 et/ou une note de controverse rouge), le gérant privilégie par défaut une cession dans un délai raisonnable. Le choix du timing de vente est apprécié en fonction des conditions et opportunités de marché afin de limiter l'impact sur la performance financière du FCP.

Le FCP est autorisé à investir dans des entreprises non notées ESG à hauteur de 10% maximum. Ainsi, au moins 90% de l'actif net du FCP, hors liquidités et titres émis par des émetteurs publics ou quasi publics, fait l'objet d'une analyse ou d'une notation ESG par la société de gestion.

Limites méthodologiques :

L'approche en matière d'analyse ISR des émetteurs mise en œuvre par la société de gestion repose sur une analyse qualitative de leurs pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance. Plusieurs limites à cette approche peuvent cependant être identifiées. Certaines limites sont liées à la méthodologie de la société de gestion mais d'autres aussi plus largement en lien avec la qualité de l'information disponible sur ces sujets. L'analyse se fonde en effet en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives générées par la méthodologie MSCI et est donc dépendante de la qualité de cette information. Bien qu'en amélioration constante, les reportings ESG des entreprises restent encore parcellaires et hétérogènes. Le processus d'investissement de SG 29 Haussmann vise à sélectionner les entreprises selon une double approche rigoureuse mais susceptible d'induire des biais sectoriels. L'approche « Best-in-Class » conduit à sélectionner les entreprises les mieux notées de son secteur d'activité. Sur la base d'une analyse subjective et évolutive dans le temps des critères ESG Le processus d'investissement suit également une approche « Best-Effort » en matière de sélection de titres c'est-à-dire qu'il sélectionne les entreprises étant dans une dynamique d'amélioration de leurs pratiques ESG. Il est ainsi possible que certains émetteurs ne présentent pas des progrès suffisants par rapport aux attentes, ce qui pourra amener à minorer son rating ESG et en conséquence à céder le titre du portefeuille si le minimum de note ESG requis n'est plus atteint. Concernant le suivi des controverses, il demeure un exercice d'évaluation où les meilleurs moyens sont mis en œuvre pour écarter de l'univers d'investissement les entreprises controversées ou à risque de controverses, risque néanmoins susceptible de persister compte tenu de l'impossibilité de prévenir de manière exhaustive l'ensemble des controverses.

Le FCP ne dispose pas du Label ISR de l'Etat Français.

Le portefeuille est investi en :

Actions ou autres titres de capital : entre 76% et 100% maximum de l'actif net du FCP.

Le portefeuille du FCP est investi au minimum à 75% en titres éligibles au PEA (actions ou autres titres en capital et /ou actions ou parts d'OPCVM ou fonds d'investissement).

A titre de diversification, le FCP peut investir dans les pays émergents à hauteur de 10% maximum de l'actif net.

Les investissements pourront porter sur tous les secteurs économiques confondus et toutes capitalisations.

Titres de créances, instruments du marché monétaire (hors ETMN structurés) : entre 0% et 10% maximum de l'actif net du FCP.

Les investissements pourront se faire sur des obligations négociées sur les marchés des pays appartenant à l'OCDE. Ces titres seront émis principalement par des Etats européens ou émetteurs quasi publics mais également par des entreprises.

Elles auront une notation minimale de BBB-, selon l'échelle de Standard and Poor's, ou à défaut une notation équivalente par une autre agence, ou jugée équivalente par la société de gestion.

La société de gestion s'appuie sur les notations externes et sur son analyse pour évaluer la qualité de crédit des actifs obligataires. Sur ces bases, elle prend ses décisions d'investissement à l'achat et en cours de vie.

Toutefois, le FCP peut détenir à tout moment :

- dans une limite de 10% maximum de l'actif net du FCP des obligations de qualité mais non notées Les émissions non notées d'émetteurs notés (émissions convertibles par exemple) sont reclassées dans le rating de l'émetteur, selon le rating de créance ;
- dans une limite de 10% maximum de l'actif net du FCP des titres dits spéculatifs, de notation comprise entre BB+ et BB- (Standard & Poor's) ou jugée équivalente par la société de gestion ;
- dans une limite de 10% maximum de l'actif net du FCP des obligations dont la notation est inférieure à BB- (ou jugée équivalente par des critères internes à la société de gestion) suite à une dégradation post-investissement.

Cependant, l'exposition globale du FCP aux titres spéculatifs sera limitée à 10% maximum de l'actif net du FCP.

Actions ou parts d'OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger :

Le Fonds peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français ou européens.

Le FCP peut également investir à hauteur de 10% maximum de son actif net en FIA et fonds d'investissement de droit étranger respectant les critères de l'article R.214-13 du code monétaire et financier

Ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement peuvent être gérés ou non par la société de gestion ou une société liée.

Instruments dérivés

En vue d'exposer le portefeuille dans la limite d'une fois l'actif ou en vue de le couvrir, le gérant pourra utiliser des produits dérivés négociés sur les marchés financiers de gré à gré, organisés et réglementés sans rechercher de surexposition du portefeuille selon les modalités suivantes :

Risque	Nature de l'intervention	Instruments utilisés
Actions	Exposition	Futures - Options - Swaps
	Couverture	Futures - Options - Swaps
Taux	Exposition	Futures - Options - Swaps
	Couverture	Futures - Options - Swaps
Change	Couverture	Change à terme - Futures - Options - Swaps

Aucune contrepartie ne sera privilégiée par le FCP.

Le FCP n'aura pas recours à l'utilisation de Total Return Swaps.

Titres intégrant des dérivés :

Le FCP pourra investir dans des titres intégrant des dérivés négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré. Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles. Le montant de ces investissements ne pourra dépasser 10% de l'actif net. Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

Le FCP aura recours à des produits structurés intégrant des dérivés actions, taux, crédits et change. Le FCP peut être exposé sur des titres intégrant des dérivés complexes entre 0% et 10% de l'actif net du FCP.

- Les risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action ;

- Taux ;

- Change ;
- Crédit ;
- La nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
- Couverture ;
- Exposition ;
- Arbitrage
- La nature des instruments utilisés :
- Warrants, bon de souscription, certificats, obligations convertibles,
- EMTN

Le FCP n'aura pas recours à l'utilisation de Obligations Convertibles Contingentes (Cocos).

La stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

Le gérant peut recourir à des titres intégrant des dérivés simples dans le cas où ces titres offrent une alternative par rapport aux autres instruments financiers ou si ces titres n'ont pas d'offre identique sur le marché des autres instruments financiers.

Dépôts :

Pour la gestion de ses liquidités, le FCP peut avoir recours aux dépôts à hauteur de 10% de son actif net.

Emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours à l'emprunt d'espèces à hauteur de 10% de son actif net et ce, dans le cadre de la gestion de sa trésorerie.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Néant

Contrats constituant des garanties financières

Dans le cadre des transactions réalisées sur les instruments dérivés, le FCP peut recevoir ou verser des garanties financières, tels que des dépôts en garantie, lesquelles sont versées en numéraires ou en valeurs mobilières.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Le porteur de part ne bénéficie d'aucune garantie de restitution du capital investi. Le FCP sera ainsi soumis aux risques suivants :

Risque de perte en capital : l'OPCVM ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué.

Risque actions : la variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM. En période de baisse du marché des actions, la valeur liquidative pourra être amenée à baisser.

Risque taux : le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de crédit : il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative de l'OPCVM. Ce risque peut être accru du fait d'intervention sur des titres spéculatifs.

Risque de change : il existe un risque de change puisque le FCP sera exposé à des devises différentes de l'euro. En cas de hausse de l'euro par rapport aux autres devises, la valeur liquidative du fonds sera impactée négativement. L'exposition au risque de change pour des devises autres que celles de l'Union Européenne doit rester accessoire.

Risque lié aux investissements dans des Pays Emergents : les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant pour les grandes places internationales. Les mouvements de marchés peuvent être plus marqués à la baisse et plus rapides que sur les pays développés. La valeur liquidative du fonds peut donc baisser rapidement et fortement.

Risque lié à l'investissement en titres à caractère spéculatif : l'attention des souscripteurs est appelée sur l'investissement en titres spéculatifs, dont la notation est inexistante ou basse et qui sont négociés sur des marchés dont les modalités de fonctionnement, en termes de transparence et de liquidité, peuvent s'écarter sensiblement des standards admis sur les places boursières ou réglementées européennes. Le risque lié à l'investissement en titres dits spéculatifs pourra avoir un impact sur la valeur liquidative du fonds.

Risque lié aux petites et moyennes capitalisations : le FCP investissant dans des sociétés de petite et moyenne capitalisation, l'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que les variations de leurs cours sont plus marquées à la hausse comme à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations, pouvant donc engendrer de fortes variations de la valeur liquidative du FCP.

Risque de contrepartie : dans le cadre des opérations de gré à gré, l'OPCVM est exposé au risque de défaillance de la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée, ainsi qu'un risque potentiel de conflit d'intérêt. Ce risque potentiel est fonction de la notation des contreparties et peut se matérialiser dans le cadre d'un défaut d'une de ces contreparties par une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de marché : la valeur des investissements peut augmenter ou baisser en fonction des conditions économiques, politiques ou boursières ou de la situation spécifique d'un émetteur.

Risques liés à l'inflation :

Le risque lié à l'inflation traduit la possibilité que les rendements générés à travers l'investissement dans ce FCP soient inférieurs à l'inflation constatée sur une année ou une période donnée et notamment à la date de maturité du FCP et qu'il en résulte un rendement réel (rendement retraité de l'inflation constatée) négatif sur une année, sur une période concernée ou à maturité.

Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme : du fait de l'utilisation d'instruments dérivés, si les marchés sous-jacents baissent, la valeur liquidative peut baisser dans des proportions plus importantes.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : le style de gestion repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque de liquidité : l'OPCVM peut s'exposer à un risque de liquidité si une part des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité de l'OPCVM dans son ensemble.

Risques en matière de durabilité : Le FCP est exposé aux risques en matière de durabilité. Du fait de la prise en compte de critères extra-financiers au sein du processus d'investissement, la société de gestion vise à atténuer les risques en matière de durabilité, et par conséquent l'impact potentiel de ces risques sur la valeur des investissements réalisés par le FCP devrait également être atténué. Cependant, il n'existe aucune garantie que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés, et la survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le FCP.

La réalisation de l'un de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Parts D : Tous souscripteurs

Parts C : Tous souscripteurs

Parts I : Investisseurs institutionnels

L'orientation des placements correspond aux besoins de souscripteurs recherchant une valorisation dynamique du capital tout en acceptant les risques des marchés actions.

Les parts de ce FCP n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou bénéfice d'une « U.S. Person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou telle que définie par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) ».

La durée de placement recommandée est de cinq ans.

Le montant qu'il est préférable d'investir dans cet OPCVM par chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, et de ses besoins actuels. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

Indications sur le régime fiscal :

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés. Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenues dans l'OPCVM. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de chaque porteur et/ou de la juridiction à partir de laquelle le porteur investit ses fonds.

Le FCP est éligible au PEA : les plus-values et revenus sont exonérés d'impôt (hors prélèvements sociaux) dès lors que le PEA a une durée de vie de 5 ans minimum. Les arbitrages au sein du PEA ne font pas tourner le compteur des cessions.

Si l'investisseur souhaite obtenir des informations complémentaires sur sa situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser au commercialisateur du FCP ou à son conseiller fiscal.

Prise en compte des risques de durabilité, des incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité et de la taxonomie européenne :

Le FCP relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088. A ce titre, il promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Les informations relatives à ces caractéristiques environnementales et/ou sociales sont disponibles en annexe de ce prospectus (ci-après l'« Annexe précontractuelle »).

L'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité est décrite au sein des sections « Stratégie d'investissement », « Profil de Risque » du prospectus et au sein de l'Annexe précontractuelle.

La prise en compte des principales incidences négatives par le FCP est détaillée au sein de l'Annexe précontractuelle.

Plus d'informations sur l'intégration des risques en matière de durabilité et sur la prise en compte des principales incidences négatives dans les processus de prise de décision en matière d'investissement par la Société de Gestion peuvent être consultées sur le site de la Société de Gestion à l'adresse suivante : <https://sg29hausmann.societegenerale.fr>.

Enfin, les informations relatives au Règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement Taxonomie ») sont développées au sein de l'Annexe précontractuelle.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La dernière valeur liquidative est disponible dans les locaux de la Société de Gestion. Les derniers documents annuels ainsi que la composition des actifs sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de SG 29 HAUSSMANN, 29 boulevard Haussmann - 75009 Paris. Site internet : <https://sg29hausmann.societegenerale.fr>
- Date d'agrément par l'AMF : 22 mars 2001.
- Date de création du Fonds : 4 avril 2001.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le scénario de baisse de l'inflation vers la cible des 2% sans récession des économies s'est imposé progressivement permettant aux principales banques centrales de s'engager dans un cycle de baisse des taux. A fin décembre les taux directeurs de la BCE sont ainsi revenus à 3% contre 4% en septembre et ceux de la Réserve fédérale américaine à 4,5% contre 5,5%.

Cependant, le chemin n'a pas été de tout repos durant l'année. La volatilité a été forte. Les investisseurs ont plusieurs fois décalé le timing des baisses de taux. Puis, à partir de l'été, les marchés en zone euro ont subi les incertitudes politiques en France (dissolution de l'Assemblée en juin) mais aussi en Allemagne (fin de la coalition menée par le chancelier Olaf Scholtz et annonce de futures élections en février 2025).

Sur les actions, l'année 2024 a été exceptionnelle aux Etats-Unis, avec des performances records et un écart de valorisation sensible par rapport au reste du monde. Les actions européennes ont connu une année décente, mais sont restées à la traîne, le France et le Royaume-Uni étant en queue de peloton. Pourtant, l'année avait plutôt bien commencé avec un sommet à 8259 pour le CAC 40 le 10 mai. Ainsi, entre le début de l'année et cette date du plus haut, le CAC 40 avait gagné 9,5%. Les raisons en étaient en premier lieu la baisse des taux directeurs par la BCE et en second lieu les résultats 2023 et les chiffres du premier trimestre plutôt prometteurs pour le reste de l'année. Puis la dissolution de l'Assemblée Nationale le 10 juin a complètement bouché l'horizon des investisseurs. La place parisienne n'a pas pu profiter de l'envolée de Wall Street. La seconde partie de l'année a également été obscurcie par la victoire de Donald Trump à l'élection américaine. Ses promesses de hausse de droits de douane laissant entrevoir une guerre commerciale avec la Chine et l'Europe n'étaient pas favorables aux achats de sociétés européennes et françaises exportatrices.

L'évolution de certaines valeurs françaises à partir du milieu de l'année a particulièrement pesé sur le FCP, par exemple Vinci (-13%), Dassault Systèmes (-24%), Alten (-41%), Mersen (-41%). Les craintes sur la consommation chinoise ont également pesé sur quelques grandes capitalisations : L'Oréal (-23%) ou LVMH (-13%). A l'inverse, les assureurs se sont bien comportés : Axa (+16%). Dans le secteur Santé, MédinCell (+231%) s'est distinguée. Dans le secteur Industries, le FCP a également profité de quelques bonnes performances telles que Alstom (+88%), Vusiongroup (+31%), Nexans (+31%), Bureau Veritas (+28%).

Sur la première partie de l'année, nous avons profité de la relative bonne tenue des petites et moyennes capitalisations pour solder la majorité des lignes de petites valeurs, suite à l'abandon du label « Relance ». Nous avons également pris quelques bénéfices sur les valeurs du luxe telles que LVMH, Hermès et Interparfums.

Sur la deuxième partie de l'année, nous nous sommes efforcés d'éviter les valeurs « trop domestiques » et de privilégier les sociétés très internationalisées et qui bénéficient de la croissance américaine comme Airbus, Saint Gobain ou encore Vallourec, Onward Medical, Canal+ parmi les valeurs moyennes.

Sur la période, 29H Sélection France a baissé de 0,7% pour les parts C et D, et augmenté de 0,20% pour la part I.

La performance passée ne préjuge pas de la performance future. Elle n'est pas constante dans le temps.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
SAP	2 768 950,96	1 298 523,09
AIRBUS SE	3 323 834,30	315 652,32
L'OREAL	2 604 293,10	1 020 334,22
HERMES INTL	-	3 255 778,12
ACCOR	1 486 256,95	1 599 362,85
REXEL	-	2 877 628,13
LVMH MOET VUITTON	688 695,97	2 104 569,97
TOTALENERGIES SE	1 188 412,23	1 563 321,60
VIVENDI SE	-	2 657 819,12
NESTE	-	2 344 789,74

Informations réglementaires

Frais de transaction

Le compte rendu aux frais d'intermédiation peut être adressé à tout porteur qui en ferait la demande auprès de SG 29 HAUSSMANN.

Droits de vote

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des opco qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF, être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit au siège social de la société de gestion (sur simple demande).

Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

SG 29 Haussmann a défini et met en œuvre une politique d'exclusion des émetteurs dont les pratiques sont considérées comme controversées d'un point de vue environnemental, social et/ou de gouvernance pour certaines de ses stratégies d'investissement, la Société de gestion vise à atténuer les risques en matière de durabilité. En outre, lorsqu'un fonds suit une approche extra-financière (sélection, thématique, impact, etc.), les risques en matière de durabilité pourront être d'autant plus atténués. Dans les deux cas, veuillez noter qu'il n'existe aucune garantie que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés. Plus d'informations sur l'intégration des risques en matière de durabilité dans les processus de prise de décision en matière d'investissement peuvent être consultées sur le site de la Société de gestion : <https://sg29haussmann.societegenerale>.

Risque global

La méthode de calcul du ratio du risque global est la méthode de calcul de l'engagement.

Politique de sélection des intermédiaires financiers

SG29 HAUSSMANN n'exécute pas d'ordres directement et les transmet à un prestataire pour exécution.

SG29 HAUSSMANN a signé des conventions de services avec des départements ou des filiales du groupe Société Générale (SGBT) pour l'exécution des ordres relatifs aux différentes familles d'instruments Financiers.

Cette sélection s'appuie sur l'expertise reconnue de ces entités d'une part et, d'autre part sur la qualité et la connectivité des Systèmes Informatiques (SI) offrant ainsi un dispositif solide en matière de passation des ordres, de confirmation et de règlement-livraison des opérations réalisées.

Ces intermédiaires communiquent leurs politiques d'exécution respectives et sont redevables des obligations de meilleure exécution applicables aux instruments financiers traités.

SG29 HAUSSMANN a également mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des prestataires d'aide à la décision d'investissement (SADIE). Ce service fait l'objet d'une rémunération au travers d'un mécanisme de commission partagée.

1- Critères

Sur la base des deux objectifs essentiels de la MIF, intérêt du client et respect de l'intégrité du marché, SG29 HAUSSMANN a retenu comme principaux critères : le prix, la liquidité, les coûts... Ces critères revêtent une importance variable selon les paramètres de l'ordre.

2- Contrôles

SG29 HAUSSMANN s'assure de l'application de cette politique en exerçant un contrôle périodique (contrôle sur site, analyse des données) des différents intermédiaires afin de s'assurer de la qualité de la prestation rendue.

La meilleure exécution fait l'objet d'une analyse globale sur l'ensemble des ordres exécutés au cours d'une période donnée certains ordres peuvent si nécessaire faire l'objet d'une analyse détaillée.

Les intermédiaires mettent à disposition de SG29 HAUSSMANN toutes les informations nécessaires à la traçabilité de chaque ordre.

3- Révision de la politique

Sur la base des contrôles réalisés et de ses constats, SG29 HAUSSMANN peut être amené à revoir le dispositif et sélectionner un ou plusieurs autres intermédiaires.

Politique de rémunération

La rémunération versée par SG 29 Haussmann est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Ces bonus ne sont pas liés à la performance véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

SG 29 Haussmann applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés à l'annexe II de la Directive UCITS qui sont communs aux règles prudentielles déjà applicables au niveau du Groupe consolidé (cf. Rapport sur les politiques et pratiques de rémunération du Groupe Société Générale).

De plus, SG 29 Haussmann a procédé dès 2014 à des aménagements de cette politique afin d'être en conformité avec les règles spécifiques à la Directive UCITS propre au secteur des gestionnaires de fonds de gestion alternative, notamment par la mise en place d'un mécanisme d'indexation (panier de 4 fonds représentatifs de l'activité de SG29 Haussmann) pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée et ce afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

Ainsi, la rémunération variable des collaborateurs de SG 29 Haussmann visés par la Directive UCITS est soumise aux dispositions et conditions suivantes :

- Une acquisition différée à hauteur de 40% minimum, avec un paiement différé étalé sur 3 ans prorata temporis,
- Un paiement de 50% de l'ensemble de la rémunération variable (part acquise et part non acquise) sous forme d'instruments financiers ou équivalents,
- Une acquisition de la part non acquise sous réserve du respect de conditions de présence et de performance ajustée des risques de l'entité.

La politique de rémunération de SG 29 Haussmann n'a pas d'incidence sur le profil de risque du UCITS et permet de couvrir l'ensemble des conflits d'intérêts liés à la gestion financière des véhicules.

SG 29H	Somme des Rémunérations Fixes (EUR) 2024	Somme des Rémunérations Variables (EUR) 2024 (Including Equal Pay)	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel ayant une incidence sur le profil de risque	9 545 122	3 712 100	13 257 222

Ces informations sont disponibles sur notre site Internet à l'adresse : <https://sg29haussmann.societegenerale.fr>.

Securities Financing Transaction Regulation (Règlement relatif aux opérations de financement sur titres) ("SFTR") :

L'OPC ne contient pas d'instruments impactés par la réglementation SFTR.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation «T.G.E.».

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

29 Haussmann Sélection France

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds 29 Haussmann Sélection France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif 29 Haussmann Sélection France constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthodes comptables exposées dans l'annexe des comptes annuels.

S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes

Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les titres financiers, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 15 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

David Koestner

COMPTES ANNUELS

Pour rappel il s'agit du premier exercice et de la première clôture réalisés selon les normes du règlement ANC 2020-07.

L'article 3 de ce règlement dispose :

Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

BILAN

Actif

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) ⁽¹⁾	141 382 537,97	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	141 382 537,97	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ⁽¹⁾	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ⁽¹⁾	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	-	-
OPCVM	-	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	141 382 537,97	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	-	-
Comptes financiers	806 800,57	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	806 800,57	-
Total Actif I + II	142 189 338,54	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	142 685 399,23	-
Report à nouveau sur revenu net	204,86	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-389,05	-
Résultat net de l'exercice	-932 156,46	-
Capitaux propres I	141 753 058,58	-
Passifs de financement II ⁽¹⁾	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) ⁽¹⁾	-	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts	-	-
Autres passifs éligibles (C)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	-	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	436 279,96	-
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	436 279,96	-
Total Passifs: I + II + III + IV	142 189 338,54	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTE DE RÉSULTAT

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	4 381 289,73	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC *	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	51 063,89	-
Sous-total Produits sur opérations financières	4 432 353,62	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-1 522,07	-
Sous-total charges sur opérations financières	-1 522,07	-
Total Revenus financiers nets (A)	4 430 831,55	-
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-2 962 384,52	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-46 245,38	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-3 008 629,90	-
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A - B	1 422 201,65	-
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-247 460,98	-
Sous-total revenus nets I = C + D	1 174 740,67	-

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	3 786 029,55	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-384 452,50	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	3 401 577,05	-
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-127 939,94	-
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	3 273 637,11	-
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-4 982 821,25	-
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-59 581,35	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	-5 042 402,60	-
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-338 131,64	-
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-5 380 534,24	-
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III - IV - V	-932 156,46	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ANNEXE

An abstract graphic consisting of several overlapping, flowing blue shapes that originate from the bottom left and sweep upwards and to the right, filling the lower half of the page. The shapes are in various shades of light blue, creating a sense of movement and depth.

STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du FCP est d'optimiser sa performance, sur la durée de placement recommandée de cinq ans, par un placement à dominante actions, investi principalement en actions françaises.

Les décisions d'investissement intègrent à la fois des critères financiers et extra-financiers. La prise en compte des critères de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance de l'entreprise (ESG) dans la sélection de titres vise à évaluer la capacité des entreprises à transformer les enjeux du développement durable en vecteurs de performance.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Actif net total	141 753 058,58	173 324 596,76	151 055 761,94	176 589 132,78	144 681 408,91
	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
PART C					
FR0011443233					
Actif net	52 657 695,49	63 334 530,31	69 074 920,85	80 771 443,96	65 198 282,58
Nombre de parts ou actions	34 952,497	41 745,073	50 312,65	51 028,936	50 923,281
Valeur liquidative unitaire	1 506,55	1 517,17	1 372,91	1 582,85	1 280,32
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	46,86	10,78	35,26	49,19	5,41

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du revenu et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
PART I					
FR0013440906					
Actif net	4 031 783,45	3 772 163,57	5 412 369,85	8 374 505,71	3 098 404,49
Nombre de parts ou actions	3 200,00	3 000	4 800	6 500	3 000
Valeur liquidative unitaire	1 259,93	1 257,38	1 127,57	1 288,38	1 032,8
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	50,83	19,87	38,86	50,34	12,76

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du revenu et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
PARTS DISTRIBUABLE					
FR0007057435					
Actif net	85 063 579,64	106 217 902,88	76 568 471,24	87 443 183,11	76 384 721,84
Nombre de parts ou actions	41 837,823	51 585,267	40 776,467	40 281,504	43 410,47
Valeur liquidative unitaire	2 033,17	2 059,07	1 877,76	2 170,8	1 759,59
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	16,37	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	46,91	57,78	32,84	62,39	3,30

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du revenu et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les actions, obligations et valeurs assimilées de la zone euro sont valorisées sur la base des cours de clôture.

Les actions, obligations et valeurs assimilées hors zone euro sont valorisées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change à Paris le jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation par le gérant. Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes de la zone euro sont évaluées au cours de compensation.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme conditionnels de la zone euro sont évaluées au cours de clôture du jour.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes et conditionnels hors zone euro sont évaluées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change du jour.

Les parts ou actions d'OPCVM ou FIA sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les titres de créances négociables et assimilés, qui font l'objet de transactions significatives, sont évalués par application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, en l'absence de sensibilité particulière, les titres de créances d'une durée de vie résiduelle inférieure à trois mois sont évalués selon une méthode linéaire.

Les titres reçus en pension sont inscrits en compte à leur date d'acquisition, pour la valeur fixée au contrat. Pendant la durée de détention des titres, ils sont maintenus à cette valeur augmentée des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont sortis du portefeuille au jour de l'opération de pension et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan, permettant une évaluation boursière des titres. La dette représentative des titres donnés en pension est affectée au passif du bilan à la valeur fixée au contrat augmentée des intérêts courus à payer.

Les titres empruntés sont évalués à leur valeur boursière. La dette représentative des titres empruntés est également évaluée à la valeur boursière augmentée des intérêts courus de l'emprunt.

Les titres prêtés sont sortis du portefeuille au jour du prêt, et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan pour leur valeur de marché, augmentée des intérêts courus du prêt.

Les contrats d'échange de taux d'intérêts, de devises et corridors sont valorisés à leur valeur de marché par une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. Cette valorisation peut être corrigée du risque de signature. Les intérêts des contrats d'échange de taux et de devises d'une durée inférieure ou égale à trois mois, sont linéarisés sur la durée restante à courir selon une méthode linéaire.

Les créances, dettes et disponibilités libellées en devises sont réévaluées aux taux de change du jour connus à Paris.

Les dépôts à terme rémunérés sont évalués sur la base des caractéristiques de l'opération définies lors de la négociation.

Les options sur différence de taux CAP, FLOOR ou COLLAR sont valorisées selon une méthode actuarielle. Dans le cas d'options d'une durée de vie inférieure ou égale à trois mois, les primes payées ou reçues sont lissées sur la durée restante à courir.

Méthodes de comptabilisation :

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession frais exclus. La commission de gestion est calculée quotidiennement sur la base de l'actif net hors OPC gérés par la société de gestion.

Le cas échéant, les frais fixes sont provisionnés dans les comptes sur la base de la dernière facture connue ou du budget annoncé. En cas d'écart de provisions, un ajustement est opéré lors du paiement effectif des frais.

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Parts D :

Revenu net : Distribution avec possibilité d'acomptes

Plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Parts C :

Revenu net : Capitalisation

Plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Part I :

Revenu net : Capitalisation

Plus-values nettes réalisées : Capitalisation

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	173 324 596,76	-
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) ⁽¹⁾	7 716 628,57	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-38 451 193,23	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 422 201,65	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	3 401 577,05	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-5 042 402,60	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-618 349,62	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	141 753 058,58	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

PART C

FR0011443233	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	1 613,205	2 491 942,77
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-8 405,781	-13 004 457,72
Solde net des souscriptions/rachats	-6 792,576	-10 512 514,95

PART C

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

PART I

FR0013440906	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	1 000	1 271 730,00
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-800	-1 032 896,00
Solde net des souscriptions/rachats	200	238 834,00

PART I

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

PARTS DISTRIBUABLE

FR0007057435	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	1 887,186	3 952 955,80
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-11 634,63	-24 413 839,51
Solde net des souscriptions/rachats	-9 747,444	-20 460 883,71

PARTS DISTRIBUABLE

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net de la part ou action EUR	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative EUR
FR0011443233	PART C	Capitalisable	EUR	52 657 695,49	34 952,497	1 506,55
FR0013440906	PART I	Capitalisable	EUR	4 031 783,45	3 200	1 259,93
FR0007057435	PARTS DISTRIBUABLE	Distribuable	EUR	85 063 579,64	41 837,823	2 033,17

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		France+/-	Pays-Bas+/-	Allemagne+/-	Luxembourg +/-	Pays 05 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	141 382,54	129 295,26	8 285,98	3 308,20	493,10	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	141 382,54	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*)

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	806,80	-	-	-	806,80
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
Total	806,80	-	-	-	806,80

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*) ventilation par maturité

	Ventilation par durée résiduelle						
<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois - 1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	806,80	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	806,80	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	GBP+/-	CHF+/-	SEK+/-	USD+/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	613,81	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	45,73	63,06	10,93	2,46	2,43
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	659,54	63,06	10,93	2,46	2,43

Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Méthodologie

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux ⁽¹⁾ dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

⁽¹⁾ les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
-	-	-	-	-	-	-

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC.

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31/12/2024
Créances	
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	-
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres créditeurs divers	-
Total des créances	-
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-263 612,70
Dépôts de garantie	-
Autres débiteurs divers	-172 667,26
Total des dettes	-436 279,96
Total des créances et dettes	-436 279,96

Frais de gestion, autres frais et charges

PART C

FR0011443233	31/12/2024
Frais fixes	1 119 372,57
Frais fixes en % actuel	1,90
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

PART I

FR0013440906	31/12/2024
Frais fixes	41 341,14
Frais fixes en % actuel	1,00
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

PARTS DISTRIBUABLE

FR0007057435	31/12/2024
Frais fixes	1 847 916,19
Frais fixes en % actuel	1,90
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions et valeurs assimilées			
	FR0000130809	SOCIETE GENERALE SA	2 172 800,00
Total			2 172 800,00

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	1 174 740,67	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 174 740,67	-
Report à nouveau	204,86	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 174 945,53	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PART C

FR0011443233	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	420 517,91	-
Total	420 517,91	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PART I

FR0013440906	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	69 300,54	-
Total	69 300,54	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PARTS DISTRIBUABLE

FR0007057435	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	684 885,16	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	241,92	-
Capitalisation	-	-
Total	685 127,08	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	41 837,823	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	16,37	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	3 273 637,11	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	3 273 637,11	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-389,05	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3 273 248,06	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PART C

FR0011443233	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	1 217 492,20	-
Total	1 217 492,20	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PART I

FR0013440906	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	93 401,06	-
Total	93 401,06	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PARTS DISTRIBUABLE

FR0007057435	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	1 962 743,85	-
Total	1 962 743,85	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan (hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			141 382 537,97	99,74
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			141 382 537,97	99,74
Activités minières générales			1 551 000,00	1,09
IMERYS SA	EUR	55 000	1 551 000,00	1,09
Aérospatiale			9 372 700,00	6,61
AIRBUS BR BEARER SHS	EUR	40 000	6 191 200,00	4,37
SAFRAN	EUR	15 000	3 181 500,00	2,24
Agences de médias			2 990 840,00	2,11
IPSOS	EUR	27 000	1 239 840,00	0,87
PUBLICIS GROUPE	EUR	17 000	1 751 000,00	1,24
Assurance services complets			3 775 200,00	2,66
AXA SA	EUR	110 000	3 775 200,00	2,66
Banques			7 055 000,00	4,98
BNP PARIBAS	EUR	60 000	3 553 200,00	2,51
CREDIT AGRICOLE SA	EUR	100 000	1 329 000,00	0,94
SOCIETE GENERALE SA	EUR	80 000	2 172 800,00	1,53
Biotechnologie			2 856 184,00	2,02
AELIS FARMA	EUR	21 012	42 024,00	0,03
MEDINCELL SA	EUR	135 000	2 243 700,00	1,58
NANOBIOTIX	EUR	110 000	332 640,00	0,24
VALNEVA SE	EUR	110 000	237 820,00	0,17
Chimie de spécialité			7 710 740,00	5,44
AIR LIQUIDE	EUR	47 000	7 375 240,00	5,20
CARBIOS	EUR	50 000	335 500,00	0,24
Combustibles alternatifs			288 000,00	0,20
WAGA ENERGY	EUR	18 000	288 000,00	0,20
Composants électriques			13 299 421,68	9,38
ALSTOM	EUR	49 078	1 058 121,68	0,74
MERSEN	EUR	37 000	762 200,00	0,54
NEXANS SA	EUR	20 000	2 084 000,00	1,47
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	39 000	9 395 100,00	6,63
Construction lourde			4 987 000,00	3,52
VINCI SA	EUR	50 000	4 987 000,00	3,52
Distillateurs et viticulteurs			654 000,00	0,46
PERNOD RICARD	EUR	6 000	654 000,00	0,46
Eau			542 200,00	0,38
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	20 000	542 200,00	0,38

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Équipements de technologie de production			582 900,00	0,41
EXOSENS	EUR	30 000	582 900,00	0,41
Équipements électroniques			1 777 000,00	1,25
VUSION GROUP	EUR	10 000	1 777 000,00	1,25
Équipements et services pétroliers			1 849 000,00	1,30
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	40 000	1 028 000,00	0,72
VALLOUREC SA	EUR	50 000	821 000,00	0,58
Équipements médicaux			1 552 500,00	1,10
BIOMERIEUX SA	EUR	15 000	1 552 500,00	1,10
Fournisseurs industriels			1 323 000,00	0,93
ELIS SA	EUR	70 000	1 323 000,00	0,93
Fournitures médicales			7 777 000,00	5,49
ESSILOR LUXOTTICA SA	EUR	25 000	5 890 000,00	4,16
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	10 000	1 887 000,00	1,33
Gestion financière			793 750,00	0,56
EDENRED	EUR	25 000	793 750,00	0,56
Habillement et accessoires			17 659 500,00	12,46
HERMES INTERNATIONAL	EUR	3 500	8 127 000,00	5,73
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	EUR	15 000	9 532 500,00	6,73
Logiciels			7 288 200,00	5,14
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	80 000	2 680 000,00	1,89
LECTRA	EUR	50 000	1 300 000,00	0,92
SAP SE	EUR	14 000	3 308 200,00	2,33
Matériaux et accessoires de construction			3 428 000,00	2,42
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	EUR	40 000	3 428 000,00	2,42
Pharmacie			9 266 200,00	6,54
ONWARD MEDICAL BV	EUR	65 000	336 700,00	0,24
SANOFI	EUR	75 000	7 030 500,00	4,96
VIRBAC SA	EUR	6 000	1 899 000,00	1,34
Pneus			2 226 000,00	1,57
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	EUR	70 000	2 226 000,00	1,57
Produits de beauté			5 811 450,00	4,10
LOREAL SA	EUR	17 000	5 811 450,00	4,10
Produits de soin personnel			2 019 600,00	1,42
INTER PARFUMS	EUR	49 500	2 019 600,00	1,42
Radiodiffuseurs et télédiffuseurs			1 833 852,29	1,29
CANAL+	GBP	250 000	613 812,29	0,43
HAVAS NV	EUR	450 000	730 080,00	0,51
LOUIS HACHETTE GROUP	EUR	120 000	181 200,00	0,13
VIVENDI	EUR	120 000	308 760,00	0,22

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Semi conducteurs			1 568 700,00	1,11
SOITEC SA	EUR	18 000	1 568 700,00	1,11
Services d'appui professionnels			1 907 100,00	1,35
BUREAU VERITAS	EUR	65 000	1 907 100,00	1,35
Services d'ingénierie et de passation de marchés			1 952 600,00	1,38
SPIE SA	EUR	65 000	1 952 600,00	1,38
Services de transport			772 200,00	0,54
BOLLORE SA	EUR	130 000	772 200,00	0,54
Services informatiques			4 671 450,00	3,30
ALTEN	EUR	14 000	1 106 700,00	0,78
CAPGEMINI SE	EUR	13 000	2 055 950,00	1,45
EXCLUSIVE NETWORKS	EUR	80 000	1 508 800,00	1,07
Services logiciels et informatiques			1 331 400,00	0,94
ASSYSTEM	EUR	28 000	1 331 400,00	0,94
Services médicaux			493 100,00	0,35
EUROFINS SCIENTIFIC SE	EUR	10 000	493 100,00	0,35
Sociétés pétrolières et gazières intégrées			7 680 750,00	5,42
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ	EUR	12 000	1 543 200,00	1,09
TOTAL ENERGIES SE	EUR	115 000	6 137 550,00	4,33
Voyage et tourisme			735 000,00	0,52
VOYAGEURS DU MONDE	EUR	5 000	735 000,00	0,52
Total			141 382 537,97	99,74

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total				-	-
Options					
Sous total				-	-
Swaps					
Sous total				-	-
Autres instruments					
Sous total				-	-
Total				-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total				-	-
Options					
Sous total				-	-
Swaps					
Sous total				-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	141 382 537,97
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	806 800,57
Autres passifs (-)	-436 279,96
Total = actif net	141 753 058,58

COMPTES ANNUELS AU 29/12/2023

An abstract graphic consisting of several overlapping, flowing blue shapes that originate from the bottom left and sweep upwards and to the right, filling the lower half of the page. The shapes are in various shades of light blue, creating a sense of movement and depth.

BILANactif

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	172 550 215,00	150 649 577,02
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	167 695 906,18	150 649 577,02
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 854 308,82	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	57 375,03	3 960,40
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	57 375,03	3 960,40
Comptes financiers	1 059 225,95	671 567,36
Liquidités	1 059 225,95	671 567,36
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	173 666 815,98	151 325 104,78

BILAN passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	170 343 922,66	147 121 139,35
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	1 697 298,03	94,73
• Report à nouveau	461,28	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	214 571,08	2 635 925,72
• Résultat de l'exercice	1 068 343,71	1 298 602,14
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	173 324 596,76	151 055 761,94
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	342 219,22	269 342,84
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	342 219,22	269 342,84
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	173 666 815,98	151 325 104,78

HORS-bilan

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	58 937,36	2 662,03
• Produits sur actions et valeurs assimilées	3 823 920,69	3 983 640,94
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	3 882 858,05	3 986 302,97
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-569,85	-4 901,13
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-569,85	-4 901,13
Résultat sur opérations financières (I - II)	3 882 288,20	3 981 401,84
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-2 963 239,93	-2 691 876,29
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	919 048,27	1 289 525,55
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	149 295,44	9 076,59
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	1 068 343,71	1 298 602,14

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

Les actions, obligations et valeurs assimilées de la zone euro sont valorisées sur la base des cours de clôture.

Les actions, obligations et valeurs assimilées hors zone euro sont valorisées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change à Paris le jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation par le gérant. Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes de la zone euro sont évaluées au cours de compensation. Les positions ouvertes sur les marchés à terme conditionnels de la zone euro sont évaluées au cours de clôture du jour.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes et conditionnels hors zone euro sont évaluées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change du jour.

Les parts ou actions d'OPCVM ou FIA sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les titres de créances négociables et assimilés, qui font l'objet de transactions significatives, sont évalués par application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, en l'absence de sensibilité particulière, les titres de créances d'une durée de vie résiduelle inférieure à trois mois sont évalués selon une méthode linéaire.

Les titres reçus en pension sont inscrits en compte à leur date d'acquisition, pour la valeur fixée au contrat. Pendant la durée de détention des titres, ils sont maintenus à cette valeur augmentée des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont sortis du portefeuille au jour de l'opération de pension et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan, permettant une évaluation boursière des titres. La dette représentative des titres donnés en pension est affectée au passif du bilan à la valeur fixée au contrat augmentée des intérêts courus à payer.

Les titres empruntés sont évalués à leur valeur boursière. La dette représentative des titres empruntés est également évaluée à la valeur boursière augmentée des intérêts courus de l'emprunt.

Les titres prêtés sont sortis du portefeuille au jour du prêt, et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan pour leur valeur de marché, augmentée des intérêts courus du prêt.

Les contrats d'échange de taux d'intérêts, de devises et corridors sont valorisés à leur valeur de marché par une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. Cette valorisation peut être corrigée du risque de signature. Les intérêts des contrats d'échange de taux et de devises d'une durée inférieure ou égale à trois mois, sont linéarisés sur la durée restante à courir selon une méthode linéaire.

Les créances, dettes et disponibilités libellées en devises sont réévaluées aux taux de change du jour connus à Paris.

Les dépôts à terme rémunérés sont évalués sur la base des caractéristiques de l'opération définies lors de la négociation.

Les options sur différence de taux CAP, FLOOR ou COLLAR sont valorisées selon une méthode actuarielle. Dans le cas d'options d'une durée de vie inférieure ou égale à trois mois, les primes payées ou reçues sont lissées sur la durée restante à courir.

Méthode de comptabilisation

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

La commission de gestion est calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net hors OPC gérés par la société de gestion.

Le cas échéant, les frais fixes sont provisionnés dans les comptes sur la base de la dernière facture connue ou du budget annoncé. En cas d'écart de provisions, un ajustement est opéré au paiement effectif des frais.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion, et les taxes diverses :

Frais facturés au FCP (parts D, C et I)	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net hors OPC gérés par la Société de Gestion	Parts C et D : 2 % TTC max. Part I : 1 % TTC max.
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	4 % TTC maximum
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Actions 0.70% max. du montant de la transaction. Obligations 0.30% max. du montant de la transaction. Futures/options Montant max. de 5€ par contrat
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Prestataire percevant des commissions de mouvement

La société de gestion.

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

exercice 2023

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Parts D :

Résultat net : Distribution avec possibilité d'acomptes

Plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Parts C :

Résultat net : Capitalisation

Plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Part I :

Résultat net : Capitalisation

Plus-values nettes réalisées : Capitalisation



	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	151 055 761,94	176 589 132,78
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	36 961 700,32	17 639 139,02
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-30 096 257,79	-19 908 880,17
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6 237 175,65	5 723 102,96
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 635 213,61	-2 988 584,59
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-356 604,17	-270 170,39
Différences de change	60 358,98	-41 715,95
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	14 841 537,46	-26 773 073,52
- Différence d'estimation exercice N	45 261 921,11	30 420 383,65
- Différence d'estimation exercice N-1	30 420 383,65	57 193 457,17
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-663 009,30	-202 713,75
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	919 048,27	1 289 525,55
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	99,01	-
Actif net en fin d'exercice	173 324 596,76	151 055 761,94

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 059 225,95
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 059 225,95	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	CHF	SEK	USD	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	2 183 768,96	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	547 157,24	10 921,41	2 200,24	4 481,83
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	57 375,03
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Souscriptions à recevoir	57 375,03
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	342 219,22
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnes	269 557,18
RACHAT à payer	72 536,26
Somme à payer	125,78
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART C / FR0011443233	3 169,005	4 735 546,10	11 736,582	17 436 896,36
PARTS DISTRIBUABLE / FR0007057435	15 984,532	32 226 154,22	5 175,732	10 411 932,43
PART I / FR0013440906	-	-	1 800	2 247 429,00
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0011443233		8 282,91		-
PARTS DISTRIBUABLE / FR0007057435		44 506,57		-
PART I / FR0013440906		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0011443233		8 282,91		-
PARTS DISTRIBUABLE / FR0007057435		44 506,57		-
PART I / FR0013440906		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0011443233		-		-
PARTS DISTRIBUABLE / FR0007057435		-		-
PART I / FR0013440906		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
PART C / FR0011443233	1,80
PARTS DISTRIBUABLE / FR0007057435	1,80
PART I / FR0013440906	0,90
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie de part :	
PART C / FR0011443233	-
PARTS DISTRIBUABLE / FR0007057435	-
PART I / FR0013440906	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc 4 854 308,82

- autres instruments financiers 1 922 000,00

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	461,28	94,73
Résultat	1 068 343,71	1 298 602,14
Total	1 068 804,99	1 298 696,87

PART C / FR0011443233	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	376 134,38	570 677,55
Total	376 134,38	570 677,55
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PARTS DISTRIBUABLE / FR0007057435	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	637 078,05	634 481,83
Report à nouveau de l'exercice	187,08	364,60
Capitalisation	-	-
Total	637 265,13	634 846,43
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	51 585,267	40 776,467
Distribution unitaire	12,37	15,56
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART I / FR0013440906	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	55 169,83	93 172,89
Total	55 169,83	93 172,89
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	1 697 298,03	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	214 571,08	2 635 925,72
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	1 911 869,11	2 635 925,72

PART C / FR0011443233	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	73 933,36	1 203 437,54
Total	73 933,36	1 203 437,54
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PARTS DISTRIBUABLE / FR0007057435	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 833 506,79	1 339 156,40
Total	1 833 506,79	1 339 156,40
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART I / FR0013440906		29.12.2023	30.12.2022
Devise		EUR	EUR
Affectation			
Distribution		-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées		-	-
Capitalisation		4 428,96	93 331,78
Total		4 428,96	93 331,78
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution			
Nombre de parts		-	-
Distribution unitaire		-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 4 avril 2001.

Devise

EUR	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Actif net	173 324 596,76	151 055 761,94	176 589 132,78	144 681 408,91	165 517 912,88

PART C / FR0011443233

Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	41 745,073	50 312,65	51 028,936	50 923,281	53 986,004
Valeur liquidative	1 517,17	1 372,91	1 582,85	1 280,32	1 294,57

Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)

- - - - -

Distribution unitaire (y compris acomptes)*

- - - - -

Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾

- - - - -

Capitalisation unitaire*

10,78 35,26 49,18 5,41 -35,26

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PARTS DISTRIBUABLE / FR0007057435

Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	51 585,267	40 776,467	40 281,504	43 410,47	44 559,418
Valeur liquidative	2 059,07	1 877,76	2 170,8	1 759,59	1 781,46

Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)

- - - - -

Distribution unitaire (y compris acomptes)*

12,35 15,56 5,16 4,18 1,96

Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾

- - - - -

Capitalisation unitaire*

35,54 32,84 62,39 7,48 -50,49

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART I / FR0013440906

Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	3 000	4 800	6 500	3 000	15 700
Valeur liquidative	1 257,38	1 127,57	1 288,38	1 032,8	1 034,91
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	19,94	38,85	50,34	12,76	42,83

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
FR0010340141	ADP	PROPRE	5 000,00	586 000,00	EUR	0,34
FR0014007ZB4	AELIS FARMA	PROPRE	21 398,00	280 313,80	EUR	0,16
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	52 000,00	9 158 240,00	EUR	5,28
NL0000235190	AIRBUS BR BEARER SHS	PROPRE	20 000,00	2 795 600,00	EUR	1,61
FR0010220475	ALSTOM	PROPRE	40 899,00	498 149,82	EUR	0,29
FR0000071946	ALTEN	PROPRE	14 000,00	1 884 400,00	EUR	1,09
FR0000074148	ASSYSTEM	PROPRE	28 000,00	1 386 000,00	EUR	0,80
FR0011992700	ATEME	PROPRE	49 408,00	347 832,32	EUR	0,20
FR0000120628	AXA SA	PROPRE	140 000,00	4 128 600,00	EUR	2,38
CH0009002962	BARRY CALLEBAUT N	PROPRE	400,00	610 519,52	CHF	0,35
FR0013345493	BIO UV GROUP SA	PROPRE	150 000,00	366 750,00	EUR	0,21
FR0013280286	BIOMERIEUX SA	PROPRE	15 000,00	1 509 000,00	EUR	0,87
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	70 000,00	4 381 300,00	EUR	2,53
FR0000039299	BOLLORE SA	PROPRE	150 000,00	848 250,00	EUR	0,49
FR0006174348	BUREAU VERITAS	PROPRE	70 000,00	1 600 900,00	EUR	0,92
FR0000125338	CAPGEMINI SE	PROPRE	15 000,00	2 831 250,00	EUR	1,63
FR0011648716	CARBIOS	PROPRE	38 571,00	1 081 916,55	EUR	0,62
FR001400AJ45	CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	PROPRE	90 000,00	2 921 400,00	EUR	1,69
FR0000125007	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	PROPRE	25 000,00	1 666 500,00	EUR	0,96
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	PROPRE	170 000,00	2 184 840,00	EUR	1,26
FR0014003TT8	DASSAULT SYSTEMES SE	PROPRE	60 000,00	2 654 100,00	EUR	1,53
DE000PAG9113	DR PORSCHE AKTIENGESELLSCHAFT PREFERRED STOCK	PROPRE	13 000,00	1 038 700,00	EUR	0,60
FR0010908533	EDENRED	PROPRE	35 000,00	1 894 900,00	EUR	1,09
FR0011466069	EKINOPS	PROPRE	130 000,00	761 800,00	EUR	0,44
FR0012882389	EQUASENS	PROPRE	10 000,00	611 000,00	EUR	0,35

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000121667	ESSILOR LUXOTTICA SA	PROPRE	27 000,00	4 903 200,00	EUR	2,83
FR0000121121	EURAZEO SE	PROPRE	10 000,00	718 500,00	EUR	0,41
FR0014000MR3	EUROFINS SCIENTIFIC SE	PROPRE	20 000,00	1 179 600,00	EUR	0,68
FR0014005DA7	EXCLUSIVE NETWORKS	PROPRE	75 000,00	1 456 500,00	EUR	0,84
FR001400GO75	FLORENTAISE	PROPRE	26 483,00	60 778,49	EUR	0,04
FR0014005SB3	FORSEE POWER	PROPRE	93 416,00	243 348,68	EUR	0,14
FR0011726835	GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ	PROPRE	20 000,00	2 398 000,00	EUR	1,38
FR0000052292	HERMES INTERNATIONAL	PROPRE	5 000,00	9 594 000,00	EUR	5,54
FR0014001PM5	HYDROGEN REFUELING SOLUTIONS SA	PROPRE	39 422,00	685 154,36	EUR	0,40
FR0014003VY4	HYDROGENE DE FRANCE	PROPRE	12 882,00	162 313,20	EUR	0,09
FR0000120859	IMERYS SA	PROPRE	60 000,00	1 708 800,00	EUR	0,99
FR0004024222	INTER PARFUMS	PROPRE	60 000,00	3 024 000,00	EUR	1,74
FR0000073298	IPSOS	PROPRE	50 000,00	2 837 500,00	EUR	1,64
FR0000077919	JCDECAUX SE	PROPRE	70 000,00	1 274 000,00	EUR	0,74
FR0010722819	KALRAY	PROPRE	45 000,00	933 750,00	EUR	0,54
FR0000065484	LECTRA	PROPRE	40 000,00	1 250 000,00	EUR	0,72
FR0000120321	LOREAL SA	PROPRE	14 000,00	6 309 100,00	EUR	3,64
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	17 000,00	12 471 200,00	EUR	7,20
FR0004065605	MEDINCELL SA	PROPRE	140 000,00	1 008 000,00	EUR	0,58
FR0000039620	MERSEN	PROPRE	40 000,00	1 408 000,00	EUR	0,81
FR0010353888	MGI DIGITAL GRAPHIC TECHNOLOGY	PROPRE	30 000,00	489 000,00	EUR	0,28
FR0011341205	NANOBIOTIX	PROPRE	110 000,00	730 400,00	EUR	0,42
FI0009013296	NESTE CORPORATION	PROPRE	90 000,00	2 898 900,00	EUR	1,67
CH0038863350	NESTLE SA	PROPRE	15 000,00	1 573 249,44	CHF	0,91
FR0004050250	NEURONES	PROPRE	15 000,00	656 250,00	EUR	0,38
FR0000044448	NEXANS SA	PROPRE	30 000,00	2 377 500,00	EUR	1,37
FR0000120693	PERNOD RICARD	PROPRE	15 000,00	2 396 250,00	EUR	1,38
FR0000130577	PUBLICIS GROUPE	PROPRE	20 000,00	1 680 000,00	EUR	0,97
FR0010451203	REXEL	PROPRE	120 000,00	2 972 400,00	EUR	1,71
FR0000073272	SAFRAN	PROPRE	16 000,00	2 551 360,00	EUR	1,47

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000120578	SANOFI	PROPRE	80 000,00	7 180 800,00	EUR	4,14
FR0013154002	SARTORIUS STEDIM BIOTECH	PROPRE	10 000,00	2 395 000,00	EUR	1,38
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	42 000,00	7 634 760,00	EUR	4,40
FR0010282822	SES IMAGOTAG SHS	PROPRE	10 000,00	1 358 000,00	EUR	0,78
FR0000130809	SOCIETE GENERALE A	PROPRE	80 000,00	1 922 000,00	EUR	1,11
FR0013227113	SOITEC SA	PROPRE	15 000,00	2 427 000,00	EUR	1,40
FR0012757854	SPIE SA	PROPRE	70 000,00	1 981 000,00	EUR	1,14
NL0014559478	TECHNIP ENERGIES NV	PROPRE	80 000,00	1 692 800,00	EUR	0,98
FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	PROPRE	120 000,00	7 392 000,00	EUR	4,26
FR0000054470	UBISOFT ENTERTAINMENT	PROPRE	45 000,00	1 039 950,00	EUR	0,60
FR0004056851	VALNEVA SE	PROPRE	110 000,00	519 200,00	EUR	0,30
FR0000125486	VINCI SA	PROPRE	44 000,00	5 002 800,00	EUR	2,89
FR0000031577	VIRBAC SA	PROPRE	6 000,00	2 157 000,00	EUR	1,24
FR0000127771	VIVENDI	PROPRE	380 000,00	3 676 880,00	EUR	2,12
FR0004045847	VOYAGEURS DU MONDE	PROPRE	8 000,00	1 032 000,00	EUR	0,60
FR0012532810	WAGA ENERGY	PROPRE	12 000,00	305 400,00	EUR	0,18
Total Action				167 695 906,18		96,75
O.P.C.V.M.						
FR0000003964	SG MONETAIRE PLUS	PROPRE	200,00	4 854 308,82	EUR	2,80
Total O.P.C.V.M.				4 854 308,82		2,80
Total Valeurs mobilières				172 550 215,00		99,55
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-72 536,26	-72 536,26	EUR	-0,04
	BANQUE CHF SGP	PROPRE	508 692,09	547 157,24	CHF	0,32
	BANQUE DKK SGP	PROPRE	6 428,36	862,34	DKK	0,00
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	494 465,23	494 465,23	EUR	0,29
	BANQUE GBP SGP	PROPRE	1 776,82	2 050,45	GBP	0,00
	BANQUE NOK SGP	PROPRE	17 602,33	1 569,04	NOK	0,00
	BANQUE SEK SGP	PROPRE	121 582,64	10 921,41	SEK	0,01
	BANQUE USD SGP	PROPRE	2 430,49	2 200,24	USD	0,00

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	SOUS RECEV EUR SGP	PROPRE	57 375,03	57 375,03	EUR	0,03
Total BANQUE OU ATTENTE				1 044 064,72		0,60
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	-6 307,51	-6 307,51	EUR	-0,00
	PRCOMGESTDEP	PROPRE	-18 071,01	-18 071,01	EUR	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-89 921,18	-89 921,18	EUR	-0,05
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-149 620,06	-149 620,06	EUR	-0,09
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-2 663,98	-2 663,98	EUR	-0,00
	PRHONOCAC	PROPRE	-2 973,44	-2 973,44	EUR	-0,00
	PRN-1HONOCAC	PROPRE	-125,78	-125,78	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-269 682,96		-0,16
Total Liquidites				774 381,76		0,45
Total 29 HAUSSMANN SELECTION FRANCE				173 324 596,76		100,00

L'analyse de chaque pilier ESG repose sur la prise en compte de :

- Enjeux universels tels que :

- Environnement : émissions carbone, stress hydrique...
- Social : santé, sécurité...
- Gouvernance : pratiques anti-concurrentielles, rémunération, actionnariat...

- Enjeux spécifiques aux différents secteurs d'activité (gestion des déchets, énergie renouvelable, vulnérabilité au changement climatique, sécurité chimique, accès aux soins, accès à la finance, instabilité du système financier...).

Elle permet ainsi d'évaluer les entreprises qui parviennent le mieux, d'une part, à limiter les risques ESG auxquels elles sont confrontées et, d'autre part, à saisir les opportunités liées au développement durable.

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si le Fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Caracteristiques	Indicateur	Définition	% N	% N-1
Environnement	Revenus des solutions à impact durable	Cet indicateur reflète la mesure dans laquelle les revenus des entreprises sont exposés aux produits et services qui contribuent à résoudre les grands défis environnementaux du monde. Nous analysons la part des émetteurs, pondérée de leur poids au sein de nos portefeuilles, qui sont exposés à des revenus aux solutions d'impact durable selon la nomenclature MSCI. L'impact durable est calculé, comme une moyenne pondérée, sur les revenus générés dans les thématiques liés au changement climatique : gestion de la pollution, immobilier durable, efficacité énergétique, énergies alternatives, eau et agriculture durable.	0%	5%
Gouvernance	Pourcentage d'indépendance au Conseil d'administration	Nous analysons le pourcentage d'indépendance des conseils des entreprises présentes au sein de nos portefeuilles grâce au pourcentage de membres du conseil qui répondent aux critères d'indépendance définis par MSCI. Pour les sociétés qui disposent d'un conseil d'administration et d'un conseil de surveillance, le calcul est basé	78%	78%

uniquement sur les membres du conseil de surveillance.

Social	Préoccupations relatives au respect des Droits de l'Homme	Cet indicateur permet de s'assurer de la conformité des entreprises aux grands principes édictés par l'Organisation des Nations Unies en matière de Droits de l'Homme et notamment la liberté d'expression, les libertés civiques, la lutte contre les discriminations, le respect des minorités et communautés.	0%	0%
---------------	---	--	-----------	-----------

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Données N-1 indiquée dans le tableau ci-dessus.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le Fonds a l'intention de réaliser notamment des investissements durables via l'approche suivante :

1. Pour identifier la contribution positive à un objectif environnemental et/ou social, la Société de gestion se base sur le cadre d'alignement des Objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'Organisation des Nations Unies. A cet effet, MSCI a été retenu comme fournisseur de données de référence pour mesurer l'alignement des entreprises aux ODD.

Afin d'identifier la contribution à un ODD, MSCI évalue l'alignement de l'entreprise en fonction de l'impact positif ou négatif de ses produits et ses services sur la réalisation des ODD ainsi que sur les politiques opérationnelles de l'entreprise.

2. En complément, le Fonds prend en compte l'alignement des entreprises aux 2 premiers objectifs environnementaux de la Taxonomie Européenne : l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation aux changements climatiques. Dans la mesure où les données actuellement disponibles correspondent à des approximations, la Société de Gestion mettra à la disposition des investisseurs, dans une future version du prospectus, des informations actualisées sur le degré d'alignement du Fonds avec les activités économiques durables sur le plan environnemental à l'issue de ses travaux de collecte et d'analyse des données en sa possession.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

L'application du principe consistant à ne pas causer de préjudice important pour les investissements durables que le Fonds entend partiellement réaliser s'applique en suivant plusieurs filtres qui doivent remplir certains standards minimums énumérés ci-dessous :

Le Fonds intègre les critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance dans sa politique et ses décisions d'investissement à travers des exclusions sectorielles et normatives, le suivi des controverses ainsi que des critères ESG de sélectivité. A travers cela, le Fonds s'assure que les investissements réalisés ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social et que les sociétés en portefeuille appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Les indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont pris en compte, notamment par l'application des politiques d'exclusions sectorielles et la notation ESG obtenue par MSCI et le cas échéant par la politique d'engagement et de vote.

1. Exclusions sectorielles :

En cohérence avec la politique sectorielle du Groupe Société Générale, le FCP exclut de son univers d'investissement les entreprises liées aux secteurs suivants (à partir de certains seuils) : Armements prohibés ou controversés au sens des convention d'Ottawa (1999) et d'Oslo (2008), Charbon thermique, Pétrole et gaz, Tabac et Huile de Palme.

En outre, les sociétés qui contreviennent directement ou indirectement à l'un ou plusieurs des 10 grands principes du Pacte Mondial des Nations Unies sont également exclues de l'univers d'investissement du FCP.

Le détail de la politique d'exclusions sectorielles et normatives est disponible sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://sg29hausmann.societegenerale.fr/fr/reglementation/>

2. Critères ESG de sélectivité :

L'intégration des critères ESG a pour objectif de sélectionner les valeurs sur la base de leur comportement extra-financier et en particulier sur leur capacité à transformer les enjeux du développement durable en vecteurs de performance.

Dans cette optique, toutes les entreprises dont la note ESG est égale à B ou CCC selon la nomenclature MSCI ne sont pas considérées comme des investissements durables.

En outre, les sociétés ayant une note de controverse très sévère (rouge) selon MSCI ESG Research, sont également exclues de l'univers d'investissement du FCP.

Pour chaque entreprise, la méthodologie de notation de MSCI vise à évaluer les principaux facteurs clés sur chacun des 3 piliers ESG en prenant en compte à la fois des enjeux universels et les enjeux spécifiques pouvant avoir un impact financier sur les performances de l'entreprise. L'analyse de chaque pilier ESG repose sur la prise en compte des principales incidences négatives suivantes :

- Environnement :
 - Émissions totales de Gaz à Effet de Serre (GES)
 - Empreinte carbone
 - Intensité GES des entreprises bénéficiaires
 - Exposition aux entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles
 - Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable
 - Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact
 - Activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité
 - Rejets dans l'eau
 - Taux de déchets dangereux

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales, et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- Social :
 - Ecart de rémunération non ajustée entre hommes et femmes
 - Mixité au sein des organes de gouvernance
- Gouvernance :
 - Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des directives de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales
 - Absence de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sousmunitions, armes chimiques et armes biologiques).

Chaque enjeu est envisagé sous deux angles principaux : les risques qu'ils représentent pour l'activité de l'entreprise mais également les opportunités de développement que leur prise en compte peut apporter.

Le cas échéant, la politique d'engagement et de vote permettra également d'atténuer les risques associés aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité grâce à un dialogue direct et régulier avec les entreprises en portefeuille sur les questions de durabilité et de bonne gouvernance.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Conformément à la Politique sectorielle « Défense » du groupe Société Générale qui répond aux obligations des conventions d'Ottawa (1999) et d'Oslo (2008) applicables à l'ensemble des sociétés de gestion françaises, les entreprises impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées (mines anti-personnelles, bombes à sous-munitions, armes à uranium appauvri), sont exclues de l'univers d'investissement du Fonds.

En outre, au regard de la politique d'investissement de la Société de Gestion, les entreprises dont la note de controverse est très sévère (rouge) selon la nomenclature MSCI sont exclues de l'univers d'investissement. La note de controverse est notamment une mesure d'alerte des risques réputationnels et opérationnels auxquels les entreprises sont exposées lorsqu'elles contreviennent directement ou indirectement aux 10 grands principes du Pacte Mondial des Nations Unies en matière de droits de l'Homme, normes internationales du travail, environnement et lutte contre la corruption. Une controverse très sévère peut potentiellement se traduire in fine par de lourdes pénalités financières.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Le Fonds prend en considération les principales incidences négatives suivantes sur les facteurs de durabilité:

	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Impact (N)	Impact (N-1)	Commentaire
1	Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	4 072.35	5 127.74	- Politique d'exclusion charbon - Signature Net Zéro Asset Managers - Politique d'exclusion « pétrole et gaz non conventionnels » - Politique d'exclusion Hydrocarbures non conventionnels
		Émissions de GES de niveau 2	2 532.56	3 312.8	
		Émissions de GES de niveau 3	120 484.73	214 503.48	
		Émissions totales de GES	69 063.46	69 845.42	
2	Empreinte carbone	Empreinte carbone	487.21	402.97	
3	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	1 054.64	856.25	
4	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	6%	9%	
5	Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	62%	64.36%	
6	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0	0	
7	Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0%	0%	- Politique d'exclusions liée à la déforestation -Huile de Palme -Signature Biodiversity Pledge

	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Impact (N)	Impact (N-1)	Commentaire
8	Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0	0	
9	Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.91	0.58	
10	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0	0	- Politique d'exclusions "Controverses"
11	Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0%	12%	
12	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	11%	16%	
13	Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	45%	45%	
14	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	0%	- Politique d'exclusions défense controversée



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

	Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 29/12/2023 au 31/12/2024	SAP	Logiciels	2.33%	Allemagne
	AIRBUS SE	Aérospatiale	4.37%	Pays-Bas
	L'OREAL	Produits de soin personnel	4.10%	France
	HERMES INTL	Habillement et accessoires	5.73%	France
	ACCOR	Hotels	0.00%	France
	REXEL	Composants et équipements électriques	0.00%	France
	LVMH MOET VUITTON	Habillement et accessoires	6.72%	France
	TOTALENERGIES SE	Sociétés pétrolières et gazières intégrées	4.33%	France
	VIVENDI SE	Radiodiffuseurs et télédiffuseurs	0.22%	France
	NESTE	Raffinage et commercialisation du pétrole	0.00%	Finlande



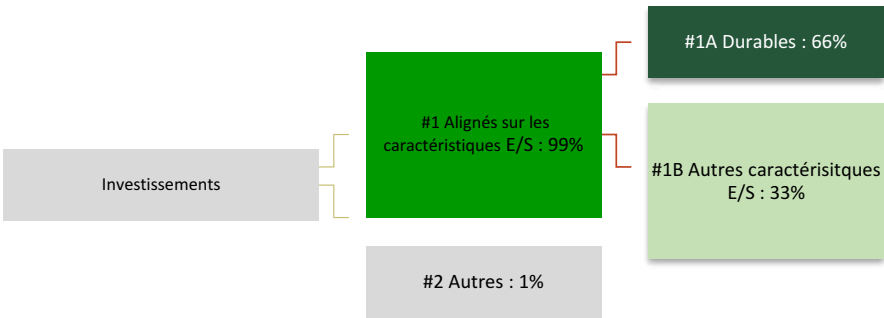
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissement liés à la durabilité est de 66%

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Quelle était l'allocation des actifs ?



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matières du sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les secteurs économiques des investissements réalisés sont les suivants :

Habillement et accessoires	12.45%
Composants electriques	9.39%
Aerospatiale	6.61%
Pharmacie	6.54%
Fournitures medicales	5.49%
Chimie de specialite	5.44%
Societes petrolieres et gazières integrees	5.42%
Logiciels	5.14%
Banques	4.98%
Produits de beaute	4.10%
Construction lourde	3.52%
Services informatiques	3.29%
Assurance Services complets	2.66%
Materiaux et accessoires de construction	2.42%
Agences de medias	2.11%
Biotechnologie	2.01%
Pneus	1.57%
Produits de soin personnel	1.42%
Services d'ingenierie et de passation de marches	1.38%
Services d'appui professionnels	1.35%
equipements et services petroliers	1.31%
Radiodiffuseurs et telediffuseurs	1.30%
equipements electroniques	1.25%
Semi conducteurs	1.11%
equipements medicaux	1.10%
Activites minières generales	1.09%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le Fonds prend en compte l'alignement des entreprises aux 2 premiers objectifs environnementaux de la Taxonomie Européenne : l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation aux changements climatiques. Dans la mesure où les

Les activités alignées sur la Taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **Des dépenses d'investissements (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour les refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

données actuellement disponibles correspondent à des approximations, la Société de Gestion mettra à la disposition des investisseurs, dans une future version du prospectus, des informations actualisées sur le degré d'alignement du Fonds avec les activités économiques durables sur le plan environnemental à l'issue de ses travaux de collecte et d'analyse des données en sa possession.

En conséquence, pour le moment le taux d'alignement du Fonds à la taxonomie de l'UE correspond à 0% de ses investissements durables.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?**

■ Oui :



Dans le gaz fossile

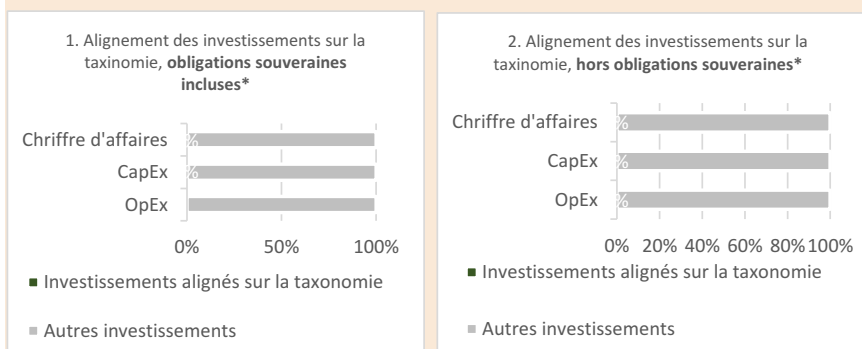


Dans l'énergie nucléaire

X

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne saussent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans la règlementation déléguée (UE) 2022/1214 de la Commission.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas en compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● **Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes**

La proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes est de 0 %.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

Bien qu'il investisse à hauteur minimale de 40 % dans des investissements durables, le Fonds n'a pas défini de proportion minimale des investissements durables ayant une contribution nette positive à un des ODD environnementaux (i.e. ODD 6, 7, 9, 11, 12, 13, 14 et 15) et sans contribution aux objectifs environnementaux tel qu'énoncés par le Règlement Taxonomie.



● **Quelle était la proportion d'investissement durable sur le plan social ?**

Bien qu'il investisse à hauteur minimale de 40 % dans des investissements durables, le Fonds n'a pas défini de proportion minimale des investissements durables ayant une contribution nette positive à un des ODD sociaux (i.e. ODD 1, 2, 3, 4, 5, 8, 10, 16 et 17).



● **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Le Fonds a investi 1% de son actif net dans la catégorie « #2 Autres ».



● **Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période référence ?**

Les mesures prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont les suivantes :

- Exclusion Groupe (Défense, Charbon, Huile de Palme, Conventional and Unconventional Oil & Gas, rating CCC, Controverse Rouge, Tabac)
- Respect de la couverture MSCI minimum de 90% du portefeuille
- Respect de l'approche ESG :
 - Sélectivité : réduction de l'univers de 20% des notes ESG les plus faibles
 - Ou Amélioration de note : la note ESG du portefeuille > à la note ESG de l'univers d'investissement réduit de 20% des notes ESG les plus faibles
- Contrôle du seuil minimum d'investissement durable



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**
Non applicable

